

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Valentin HERMOUET, Entrepreneur Individuel, SIRET 482 303 856 00025, exerçant sous le nom commercial MÉDIA DIRECT ANGERS, dont le siège est situé 9 rue Danjoutin, 49000 ANGERS, e-mail mediadirect.angers@gmail.com, téléphone 02 55 99 45 79.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont applicables à compter du 1er juillet 2025 à toute commande d'espace publicitaire et/ou de prestation de communication confiée à Média Direct Angers.

Média Direct Angers se réserve le droit de modifier les CGV en cours d'année ; la version applicable est celle accessible sur www.mediadirectangers.com au jour de la commande.

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Par la souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire agissant pour son compte, ces derniers :

- reconnaissent avoir pris connaissance des CGV énoncées
- les acceptent pleinement et sans réserve
- s'engagent à respecter les lois, règlements et usages régissant la publicité.

Un ordre de publicité peut être indifféremment appelé ordre d'achat d'espace, ODP, ordre d'insertion, OI, ou bon de commande. Ce terme aura la même signification dans toutes les CGV.

La commande vaut acceptation intégrale des CGV.

2. DÉFINITIONS

- Annonceur : toute personne physique ou morale achetant ou faisant acheter un espace publicitaire auprès de Média Direct Angers.
- Mandataire : tout intermédiaire professionnel agissant au nom de l'annonceur, dans le cadre d'un mandat écrit.
- Éditeur : la personne ou entité propriétaire des supports (sites web, réseaux sociaux, journaux, ...).

3. NON-EXCLUSIVITÉ DE LA RÉGIE

L'éditeur Angers Info confie à la régie Média Direct Angers, à titre non exclusif, la mission de représenter ses supports publicitaires auprès des annonceurs et de leurs mandataires. À ce titre, Média Direct Angers est habilitée à prospecter, négocier, promouvoir et commercialiser, par tous moyens qu'elle jugera appropriés, les espaces publicitaires diffusés sur l'ensemble des supports de l'éditeur, qu'ils soient imprimés, numériques ou diffusés sur les réseaux sociaux.

Média Direct Angers assure également la réception des ordres de publicité, leur traitement administratif, la facturation des prestations correspondantes et l'encaissement des règlements auprès des annonceurs ou de leurs intermédiaires. Elle agit en qualité de mandataire de vente d'espace, sans que cette mission n'emporte exclusivité ou transfert de propriété des supports.

4. ATTESTATION DE MANDAT

Lorsque l'ordre est passé via un mandataire, l'annonceur doit fournir à Média Direct Angers, avant le début de la campagne, une attestation de mandat en PDF à mediadirect.angers@gmail.com, précisant les missions et la période couvertes.

Média Direct Angers n'accepte un sous-mandat que s'il est expressément autorisé par écrit par l'annonceur.

En cas de modification ou de résiliation du mandat, l'annonceur doit en informer immédiatement Média Direct Angers par lettre recommandée avec accusé de réception, tout en restant tenu des engagements antérieurs.

5. MODALITÉS D'ACHAT D'ESPACE

Toute commande de prestation publicitaire doit faire l'objet d'un ordre d'insertion (devis, bon de commande ou contrat) dûment accepté et signé, retourné au plus tard trois (3) jours ouvrés avant le démarrage de la campagne.

L'envoi par le client ou son mandataire, par e-mail, messagerie instantanée, réseaux sociaux, formulaire de contact ou tout autre canal de communication, d'éléments nécessaires à la réalisation de la campagne (éléments graphiques, visuels, textes, instructions de publication, etc.) vaut commande ferme et définitive. Cet envoi est réputé constituer un ordre d'insertion tacitement accepté, engageant le client ou son mandataire et entraînant de plein droit la facturation de la prestation concernée, même en l'absence de signature formelle.

Média Direct Angers ne pourra être tenue responsable de l'absence de diffusion d'un message publicitaire si l'ordre de publicité complet n'a pas été reçu dans le délai imparti de trois (3) jours ouvrés avant le démarrage de la campagne. Ce délai est indispensable pour permettre la vérification de la conformité des éléments transmis et l'organisation optimale de la diffusion sur les supports concernés.

Sauf mention expresse dans une offre spécifique dûment signée, aucune exclusivité de diffusion ne pourra être garantie à un annonceur.

6. REPORT OU ANNULATION D'ORDRE

Toute demande de report d'une campagne doit être formulée au moins deux (2) jours ouvrés avant la date prévue de démarrage.

En cas de demande de report transmise hors délai, une pénalité de 20 % du montant net reporté sera automatiquement appliquée, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Aucune indemnité ou compensation ne pourra être réclamée si le retard ou le report est lié à un défaut ou à un retard de transmission des éléments (visuels, textes, consignes) de la part du client ou de son mandataire.

Toute annulation de commande doit être notifiée au minimum deux (2) jours ouvrés avant le début de la campagne.

En cas d'annulation hors délai :

- Moins de 2 jours ouvrés avant le démarrage : une pénalité de 30 % du montant total de la commande sera facturée.
- Après le démarrage de la campagne : une pénalité de 100 % du montant des supports non encore diffusés sera facturée.

Enfin, tout élément modifié en cours de campagne (texte, visuel, instruction, etc.) peut entraîner un décalage technique ou éditorial, sans qu'aucune compensation ne soit due par Média Direct Angers. Des frais de modification pourront également être facturés au client, à l'appréciation de Média Direct Angers, en fonction de la nature des changements demandés et de leurs conséquences techniques ou organisationnelles.

7. CONFORMITÉ DES MESSAGES PUBLICITAIRES

7.1 Refus ou interruption

Média Direct Angers se réserve le droit de refuser, interrompre ou retirer toute publicité non conforme aux lois, à l'éditeur ou suite à décision d'autorité.

L'annonceur reste redevable de l'intégralité de la campagne ainsi que des frais éventuels. Média Direct Angers n'accorde aucune indemnité.

7.2 Documents justificatifs

Média Direct Angers peut exiger tout document pour vérifier la conformité d'un message. L'annonceur doit y répondre dans les meilleurs délais.

8. RESPONSABILITÉ DE L'ANNONCEUR

8.1. Tout message publicitaire est mis en ligne sous la seule responsabilité de l'annonceur.

L'annonceur et ses mandataires garantissent la légalité des contenus et assurent Média Direct Angers contre toute réclamation (auteurs, producteurs, etc.), notamment en cas de violation de droits ou de législation.

8.2 Protection des données

Les données personnelles des personnes concernées sont traitées selon le RGPD.

Les droits (accès, rectification, opposition, suppression, portabilité, limitation et directives post-mortem) s'exercent à mediadirect.angers@gmail.com.

9. MATÉRIEL

9.1 Le client s'engage à fournir à Média Direct Angers des éléments (visuels, textes, logos, vidéos etc.) conformes aux spécifications techniques communiquées lors de la commande.

Toute intervention de la part de Média Direct Angers sur les fichiers transmis telle que l'adaptation de format, l'ajout ou la modification de texte sur un visuel, la création ou la mise en page de contenus sera facturée en supplément du coût de la campagne, selon un tarif défini ou sur devis préalable.

En cas de non-respect des délais de transmission ou de formats non valides, le prix de la campagne restera intégralement dû, comme si elle avait été exécutée normalement.

Pendant la durée de diffusion, Média Direct Angers se réserve le droit d'exiger la mise à jour technique ou qualitative des éléments fournis, dans l'intérêt de la cohérence éditoriale ou de la qualité de diffusion. Ces éventuelles modifications peuvent également faire l'objet d'une facturation complémentaire.

9.2. Prestataires et partenaires extérieurs :

Média Direct Angers peut faire appel à des prestataires ou partenaires extérieurs pour la réalisation de contenus destinés ou non à la publication sur ses supports ou ceux de l'éditeur.

La responsabilité de Média Direct Angers ne saurait être engagée en cas de mauvaise exécution, qualité insuffisante ou retard dans la réalisation de ces prestations.

La facturation et l'encaissement de ces prestations sont directement assurés par les prestataires concernés. Média Direct Angers ne pourra en aucun cas traiter les réclamations ou litiges relatifs à ces prestations, qui devront être réglés directement avec le prestataire.

Ces prestataires peuvent être sollicités directement par le client sur recommandation de Média Direct Angers, ou être choisis par Média Direct Angers en fonction des compétences requises pour exécuter la prestation.

10. EMBLEMES PUBLICITAIRES

Les emplacements publicitaires (notamment les bannières sur les sites internet de l'éditeur) sont partagés, non exclusifs et soumis à une rotation.

Média Direct Angers se réserve le droit d'accepter plusieurs campagnes d'annonceurs concurrents sur une même période et/ou un même support, sauf accord d'exclusivité formellement stipulé dans l'ordre d'insertion et validé par écrit.

Aucune exclusivité sectorielle ne peut être présumée.

Média Direct Angers s'engage à une obligation de moyens quant à la bonne diffusion des campagnes, mais ne peut être tenue responsable d'un manque de visibilité perçu, ni d'un quelconque manque à gagner, préjudice commercial ou économique.

En cas de suppression ou déplacement de l'espace réservé pour cas de force majeure ou raison technique, l'annonceur en sera informé dans les meilleurs délais.

La responsabilité de Média Direct Angers est strictement limitée au montant facturé pour la campagne concernée.

11. TARIFS

Les prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la signature du devis ou de la validation de commande. Les tarifs s'entendent en euros hors taxes (HT).

Ils sont également consultables en ligne sur le site www.mediadirectangers.com, via l'outil de simulation de campagne.

En cas de modification des tarifs, toute commande validée avant cette modification restera facturée selon les conditions tarifaires en vigueur au moment de sa validation.

12. FACTURATION

La facture est adressée à l'annonceur ou mandataire selon les instructions, conforme à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993. Les prix indiqués sont hors taxes (HT). La TVA applicable est à la charge exclusive de l'annonceur.

La facturation est réalisée selon le rythme des parutions convenues.

Le paiement doit intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation.

En cas de doute sur la solvabilité du client, Média Direct Angers se réserve le droit de demander un paiement anticipé ou une garantie. Ces éléments devront être fournis au moins dix (10) jours ouvrés avant le début de la campagne.

L'annonceur concerné par cette demande devra impérativement fournir ces garanties ou procéder au règlement anticipé au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la première diffusion de la campagne publicitaire.

13. PAIEMENT

Le paiement s'effectue exclusivement en numéraire, sauf dispositions contraires prévues dans le cadre de partenariats.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont automatiquement appliquées au taux égal à trois fois le taux légal en vigueur.

De plus, une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros sera due, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

14. RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Au terme du contrat, l'annonceur autorise expressément Média Direct Angers à citer son nom, son logo, ainsi que la nature des prestations réalisées, à des fins de communication commerciale et promotionnelle. Cette mention pourra intervenir sur tous supports de Média Direct Angers et de l'éditeur, qu'ils soient numériques, imprimés ou oraux (site internet, réseaux sociaux, plaquettes commerciales, événements, présentations, etc.).

Cette autorisation est accordée sans contrepartie financière, sauf accord contraire écrit préalable entre les parties.

L'annonceur peut retirer cette autorisation à tout moment, par écrit, auquel cas Média Direct Angers s'engage à cesser toute utilisation dans un délai raisonnable.

15. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées, écrites ou orales, durant l'exécution du contrat et postérieurement.

16. LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies et interprétées conformément au droit français.

En cas de différend, contestation ou litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable, le litige sera soumis exclusivement à la compétence des tribunaux de commerce d'Angers, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

17. MISE À JOUR DES CGV

Les CGV entrent en vigueur le 1er juillet 2025.

Média Direct Angers se réserve le droit de les modifier en cours d'année, en particulier selon l'évolution législative. Les modifications seront publiées sur www.mediadirectangers.com.